



## Leçons apprises et opérationnalisation stratégique de la consolidation et du maintien de la paix au Niger

Consultation pour la révision de l'architecture de consolidation de la paix en 2025  
17 décembre 2024 | Niamey, Niger

La consultation nationale tenue le 17 décembre 2024 a réuni 71 participants, dont des jeunes, des acteurs de la société civile, des représentants du gouvernement, des agences des Nations Unies et des ONG nationales et internationales, pour identifier en collaboration les priorités et les besoins spécifiques du Niger en matière de consolidation de la paix. En utilisant [la méthodologie des Jeux de la Paix](#), fondée sur [l'approche de réseau du GPPAC](#), les participants se sont engagés dans un processus inclusif et co-créatif pour définir les domaines stratégiques prioritaires pour l'action de consolidation de la paix. La consultation a identifié cinq risques clés pour le maintien de la paix au Niger, ainsi que les recommandations préliminaires correspondantes pour y faire face. Les résultats de cette consultation soulignent l'importance de la localisation, d'un financement flexible à long terme pour la consolidation de la paix et de la capacité de l'ONU à remplir ses fonctions principales consistant à fournir un espace de réunion, un soutien technique et un accompagnement politique aux parties prenantes nationales. Cette note de synthèse pourrait être une ressource d'orientation pour le gouvernement national et les acteurs travaillant au Niger pour développer une stratégie de pérennisation de la paix dans le pays.

Soutenir la paix pour les jeunes au Niger signifie renforcer la capacité de tous les acteurs de la consolidation de la paix à faire face aux risques suivants, notamment en envisageant une action sur les recommandations respectives:

### **Risque 1 : Mauvaise gouvernance, y compris corruption et exclusion :**

Bien que le terme « bonne gouvernance » ne soit pas explicitement énoncé, les principes qu'il englobe – tels que la responsabilité, la transparence, l'inclusion et l'État de droit – font partie intégrante de la capacité du gouvernement national à exercer sa responsabilité première en matière de consolidation de la paix et de pérennisation de la paix ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP8 ; [A/RES/75/201-S/RES/2558](#), OP3). Au Niger, la mauvaise gouvernance constitue un risque majeur pour la pérennité de la paix. La corruption dans les secteurs clés constitue l'un des défis les plus difficiles, parallèlement à l'inclusion limitée des principaux groupes d'intérêt. La mauvaise gouvernance a un impact négatif sur l'accès aux droits de l'homme et aux services sociaux de base tels que l'éducation, la sécurité, l'environnement et les infrastructures. Cela conduit en outre à la dissolution sociale, à la radicalisation et à une fragilité persistante.

Le gouvernement national devrait envisager :

- **Renforcer la responsabilité :** Le gouvernement devrait demander à chaque ministère d'élaborer des indicateurs de performance spécifiques pour suivre les progrès dans leurs secteurs respectifs et garantir la responsabilité. Ces indicateurs doivent inclure le partenariat avec la société civile de manière sûre et systématique. Cela garantirait que les ministères non seulement s'engagent auprès de la société civile, mais également que les initiatives et politiques qu'ils adoptent sont conformes aux besoins des communautés locales et maximisent leur impact au niveau local. L'évaluation des performances des ministères sur ces indicateurs doit être régulière et transparente/accessible au public.



- **Renforcement des mécanismes de signalement de la corruption** : le gouvernement devrait établir des mécanismes sûrs pour signaler la corruption et créer un système d'incitation pour les lanceurs d'alerte.
- **Impliquer les jeunes dans la prise de décision** : Le gouvernement devrait allouer un quota de postes élus et nommés dans tous les secteurs. Actuellement, [des quotas de femmes sont présents au Niger](#) ; cependant, il n'est pas spécifique à chaque ministère. Un système de quotas similaire devrait être adapté pour soutenir la participation des jeunes et doit être appliqué dans chaque ministère.
- **Mise en œuvre du programme Jeunesse, Paix et Sécurité (YPS)** : Le gouvernement, en partenariat avec la société civile et les partenaires de développement, devrait élaborer un plan d'action national sur le programme YPS.

Les présences des Nations Unies sur le terrain devraient prendre en compte :

- **Renforcer la capacité du gouvernement en matière de bonne gouvernance** : Premièrement, l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) devrait sensibiliser les dirigeants politiques à l'importance et à la valeur ajoutée de la bonne gouvernance. Deuxièmement, l'équipe de pays des Nations Unies devrait fournir une assistance technique au gouvernement pour renforcer les capacités des gouvernements locaux et nationaux afin de garantir la responsabilité, la transparence et l'inclusion, de promouvoir l'indépendance judiciaire et de faire progresser l'application efficace de la loi.
- **Harmoniser les lois nationales et les politiques mondiales** : le bureau du coordonnateur résident (CR), avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies et du siège de l'ONU, devrait développer des mécanismes de suivi pour évaluer la mise en œuvre des politiques mondiales, y compris les engagements en faveur de la JPS, du désarmement, des Femmes, Paix et sécurité, entre autres. De tels mécanismes de suivi contribueraient à identifier les lacunes des lois et politiques nationales existantes, ainsi qu'à leur mise en œuvre.
- **Plaidoyer pour la participation des jeunes à la prise de décision** : Premièrement, l'équipe de pays des Nations Unies devrait s'engager de manière constructive avec le gouvernement pour souligner les avantages de l'engagement des jeunes dans les questions d'intérêt national. Deuxièmement, l'équipe de pays des Nations Unies devrait créer des plates-formes pour l'engagement sûr et significatif de jeunes issus de milieux divers dans les processus décisionnels aux niveaux national et local.

La communauté des donateurs devrait considérer :

- **Mettre des ressources à disposition pour promouvoir la bonne gouvernance** : la communauté des donateurs devrait mettre des fonds à la disposition de divers acteurs locaux, y compris les jeunes, dont les projets visent à renforcer les institutions démocratiques (c'est-à-dire promouvoir la transparence dans la gestion des fonds publics).
- **Améliorer la qualité du financement** : la communauté des donateurs devrait simplifier les processus d'accès au financement par les acteurs locaux, en donnant la priorité au financement à long terme et en rendant le soutien financier plus flexible, conformément [aux principes d'un financement de qualité](#).
- **Soutenir les initiatives locales de consolidation de la paix et les réseaux de consolidation de la paix** : le succès des initiatives locales existantes prouve la nécessité d'augmenter le financement directement destiné à la société civile locale, y compris à ses réseaux, afin de garantir la possibilité de généraliser les bonnes pratiques et de promouvoir l'innovation. Les réseaux locaux de consolidation de la paix sont particulièrement utiles car ils facilitent le renforcement des capacités et de la confiance, élargissent les groupes engagés en faveur de la paix et permettent la coordination de diverses activités locales.



Les autres acteurs de la consolidation de la paix devraient envisager :

- *La société civile locale* devrait sensibiliser la communauté aux lois et aux droits en utilisant des ressources claires et simples dans les langues locales.
- *Le secteur privé* devrait intégrer les activités de consolidation de la paix dans tous les programmes du secteur privé, y compris les initiatives de financement.

## **Risque 2 : Insécurité, y compris les conflits armés, le terrorisme et les enlèvements :**

Le terrorisme, l'extrémisme violent et les activités des groupes organisés compromettent sans aucun doute les possibilités des communautés de construire et de pérenniser la paix (A/70/674, par. 1). Le Niger, situé au cœur de la région du Sahel, est confronté à une insécurité persistante en raison des attaques de groupes armés, des tensions intercommunautaires, du terrorisme et d'autres formes de violence. L'instabilité politique récente a affaibli les institutions gouvernementales, limitant leur capacité à gérer ces crises. En outre, les écoles et les services sociaux deviennent indisponibles en période de conflit et de violence, limitant l'accès des populations aux droits fondamentaux et créant une fragilité.

Le gouvernement national devrait envisager :

- **Renforcement des activités de coopération civilo-militaire** : Le gouvernement devrait créer des unités spécialisées au sein de l'armée axées sur les interactions civilo-militaires. En outre, le gouvernement pourrait mettre en œuvre des politiques globales définissant les rôles et les responsabilités des acteurs militaires et civils et faciliter la coordination des efforts.
- **Soutenir l'intégration scolaire des enfants, y compris ceux déplacés par les conflits** : le gouvernement devrait mettre en œuvre des mesures de protection physique pour sauvegarder les infrastructures éducatives, garantir des itinéraires sûrs vers les écoles et garantir que les écoles soient exemptes d'armes.

Les présences des Nations Unies sur le terrain devraient prendre en compte :

- **Intensification des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR)** : L'ONU devrait fournir un soutien financier et technique aux programmes de DDR, en assurant un suivi et une adaptation adéquats si nécessaire.
- **Promouvoir la coopération régionale** : Le pouvoir fédérateur de l'ONU devrait être utilisé pour faciliter les dialogues multipartites sur la paix et la sécurité au Sahel, avec des stratégies concrètes pour prévenir les conflits transfrontaliers au Sahel.
- **Renforcer la diplomatie préventive** : les présences de l'ONU sur le terrain peuvent jouer le rôle de facilitateurs neutres, rassemblant les parties en conflit pour négocier et résoudre les différends de manière pacifique. L'établissement et le maintien de relations avec les gouvernements locaux, la société civile et les dirigeants communautaires permettent aux missions sur le terrain de comprendre les causes profondes des tensions et d'ouvrir des canaux de dialogue.
- **S'engager à respecter les principes de la Charte des Nations Unies** : les présences des Nations Unies sur le terrain devraient se concentrer sur la fourniture d'un soutien technique, de capacités de mobilisation et d'un accompagnement politique, en évitant toute ingérence dans les questions internes du Niger.

La communauté des donateurs devrait considérer :

- **Mettre des ressources à disposition pour prévenir/contrer le terrorisme** : les donateurs devraient accroître leur soutien financier aux initiatives nationales inclusives dans la lutte contre le terrorisme.
- **Mettre des ressources à disposition pour la prévention et la consolidation de la paix** : les donateurs devraient accroître leur soutien aux mécanismes locaux de prévention des conflits, aux



projets de consolidation de la paix et aux infrastructures locales pour la paix, y compris l'expansion des systèmes d'alerte précoce au niveau communautaire (c'est-à-dire, [SCAP-RU](#)) et le renforcement des capacités. programmes sur la gestion des conflits.

- **Améliorer la qualité du financement** : comme indiqué dans la section précédente, la communauté des donateurs devrait simplifier les processus d'accès au financement par les acteurs locaux, en donnant la priorité au financement à long terme et en rendant le soutien financier plus flexible, conformément [aux principes du financement de qualité](#).
- **Promouvoir la localisation** : les priorités de financement des donateurs doivent être guidées par les besoins au sein des communautés, plutôt que par les priorités politiques des pays donateurs. [Des partenariats authentiques](#) entre les donateurs et diverses parties prenantes nationales peuvent contribuer à équilibrer les intérêts. La co-création avec les communautés locales est un élément essentiel d'une action impactante et pertinente.

Les autres acteurs de la consolidation de la paix devraient envisager :

- *Toutes les parties* prenantes devraient élargir la participation aux dialogues communautaires en impliquant les acteurs clés, notamment les chefs religieux et traditionnels.
- *Les acteurs internationaux* devraient réfléchir attentivement à l'impact humanitaire des sanctions et à son lien avec une dissolution et une fragilité sociales accrues. Par exemple, l'imposition de sanctions par l'ONU au Niger en 2023 a un impact négatif sur les droits et libertés de la population.

### **Risque 3 : Impacts du changement climatique, y compris la pollution, la déforestation et les incendies de forêt :**

Il est mondialement reconnu que les risques pour la paix et la sécurité sont « exacerbés par les défis du changement climatique » ([A/RES/77/104](#), annexe, PP3) et que le changement climatique est l'un des « risques aggravés », avec les conflits armés, catastrophes naturelles, violence ([E/RES/2022/10](#), PP5). Le changement climatique au Niger, notamment la pollution, la déforestation et les incendies de forêt, exacerbe la dégradation des ressources naturelles, créant des tensions quant à l'accès. La déforestation et les incendies de forêt détruisent les moyens de subsistance et les terres agricoles, tandis que la pollution affecte la santé publique, affaiblissant la cohésion sociale et compliquant les efforts de paix. Ce contexte est encore compliqué en raison des déplacements internes et externes des populations dus à l'insécurité et à l'exploitation des ressources naturelles par les sociétés minières et pétrolières.

Le gouvernement national devrait envisager :

- **Adopter une politique climatique nationale globale** : le gouvernement devrait promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, promouvoir les pratiques agricoles durables, accorder des crédits d'impôt pour les technologies énergétiques propres et lutter contre l'exploitation des ressources naturelles par les sociétés étrangères, entre autres. Toutes les politiques climatiques doivent être sensibles aux conflits.

L'ONU devrait envisager :

- **Fournir un soutien technique aux politiques climatiques nationales** : L'équipe de pays des Nations Unies devrait fournir des conseils au gouvernement dans l'élaboration de politiques climatiques nationales globales. Cela inclut l'encouragement à abandonner l'utilisation de combustibles fossiles, en particulier le charbon.
- **Garantir la responsabilité du secteur privé engagé dans l'exploitation des ressources** : Les politiques mondiales [sur les entreprises et les droits de l'homme](#) devraient devenir juridiquement contraignantes et fournir une ressource pour protéger les terres et la population du Niger de l'exploitation des ressources.



La communauté des donateurs devrait considérer :

- **Mettre à disposition des ressources pour l'atténuation du changement climatique, l'adaptation et le renforcement de la résilience** : les donateurs devraient élaborer des plans d'investissement qui soutiennent l'action climatique. Cela pourrait inclure l'octroi de subventions pour les technologies d'énergie verte, les énergies renouvelables et les techniques agricoles et pastorales durables pour préserver l'eau et les terres.
- **Améliorer la qualité du financement** : comme indiqué dans les sections précédentes, la communauté des donateurs devrait simplifier les processus d'accès au financement par les acteurs locaux, en donnant la priorité au financement à long terme et en rendant le soutien financier plus flexible, conformément [aux principes du financement de qualité](#).

Les autres parties prenantes devraient considérer :

- *La société civile locale* devrait sensibiliser la communauté aux impacts du changement climatique, aux lois et politiques existantes, et promouvoir les opportunités d'engagement des acteurs locaux dans le plaidoyer. En pratique, la société civile locale pourrait également encourager l'entrepreneuriat vert au sein des communautés et promouvoir des techniques agricoles sensibles au climat, entre autres bonnes pratiques d'atténuation et d'adaptation.

#### **Risque 4 : Pauvreté et chômage :**

Le développement durable et la paix se renforcent mutuellement ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP4 ; [A/RES/75/201-S/RES/2558](#), PP3) ; par conséquent, la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), y compris sur la pauvreté (ODD1), a un impact direct sur les possibilités de pérennisation de la paix. Le Niger est confronté à une pauvreté généralisée et à un chômage élevé, qui constituent des défis majeurs pour la consolidation de la paix. [Plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et les opportunités économiques restent limitées](#), en particulier pour les jeunes et les femmes. Cette situation exacerbe les tensions sociales, alimente le recrutement par les groupes armés et limite la capacité des communautés à promouvoir des initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix. En outre, l'absence d'un système éducatif axé sur le marché et le manque de soutien à l'entrepreneuriat entravent la création d'emplois, exacerbant ainsi l'instabilité.

Le gouvernement national devrait envisager :

- **Renforcement de la formation professionnelle** : Le gouvernement devrait réformer le système éducatif pour aligner la formation professionnelle sur les besoins du marché, en mettant l'accent sur les compétences technologiques.
- **Encourager l'entrepreneuriat** : le gouvernement devrait réduire les obstacles fiscaux et administratifs à la création d'entreprises.

Les présences des Nations Unies sur le terrain devraient prendre en compte :

- **Soutenir les efforts du gouvernement pour lutter contre le chômage** : les présences des Nations Unies sur le terrain devraient fournir une assistance technique et financière à la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux qui favorisent l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et les activités génératrices de revenus.
- **Engager les jeunes dans l'action en faveur de la paix et de la sécurité** : les pratiques de l'équipe de pays des Nations Unies consistant à embaucher des stagiaires auprès d'acteurs nationaux se sont avérées être une pratique réussie pour soutenir le renforcement des capacités en matière d'engagement politique et programmatique dans la consolidation et la pérennisation de la paix.



La communauté des donateurs devrait considérer :

- **Promouvoir la localisation** : comme indiqué ci-dessus, les priorités de financement des donateurs doivent être guidées par les besoins au sein des communautés, plutôt que par les priorités politiques des pays donateurs. [Des partenariats authentiques](#) entre les donateurs et diverses parties prenantes nationales peuvent contribuer à équilibrer les intérêts. La co-création avec les communautés locales est un élément essentiel d'une action impactante et pertinente.
- **Mettre à disposition des ressources pour lutter contre le chômage** : les donateurs devraient soutenir les initiatives locales qui favorisent la création d'emplois durables et d'autres projets d'autonomisation économique, ainsi que les programmes d'intégration professionnelle et les programmes pratiques d'autonomisation.

Les autres acteurs de la consolidation de la paix devraient envisager :

- *La société civile* devrait sensibiliser les jeunes aux risques et opportunités liés aux choix de carrière et à l'entrepreneuriat.
- *Les organisations non gouvernementales internationales (ONGI)* devraient aider les partenaires locaux à établir des programmes de mentorat, y compris ceux utilisant des approches intergénérationnelles.
- *Toutes les parties prenantes* à la consolidation de la paix devraient promouvoir l'égalité des chances en matière de recrutement, y compris le gouvernement national, la société civile, les secteurs privé et public et les organisations internationales.

#### **Risque 5 : Société civile affaiblie :**

Une société civile forte peut jouer un rôle important dans la promotion des efforts visant à pérenniser la paix ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP10). Outre le rétrécissement rapide de l'espace civique et la limitation de la liberté d'expression, le manque de ressources financières et techniques pour la société civile locale au Niger constitue un défi majeur aux efforts de consolidation de la paix. En raison des défis économiques et sécuritaires persistants, une grande partie de la société civile locale a du mal à accéder au financement et à la formation technique dont elle a besoin pour mettre en œuvre des projets ayant un impact. Cette situation limite leur capacité à jouer un rôle actif dans les initiatives de paix, de médiation et de renforcement de la cohésion sociale. Investir dans le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources de la société civile locale est essentiel pour soutenir des approches de paix inclusives et durables.

Le gouvernement national devrait envisager :

- **Garantir un espace civique ouvert** : les gouvernements devraient mettre en œuvre des mécanismes juridiques et opérationnels pour garantir les libertés de participation aux affaires publiques, d'expression, de réunion et d'association (à la fois de jure et de facto). En outre, le gouvernement devrait fournir des espaces sûrs pour la contribution de la société civile à tous les processus gouvernementaux, en particulier ceux liés à la paix et à la sécurité (par exemple, par les biais d'assemblées publiques et de la création de groupes de travail incluant la société civile).
- **Supprimer le fardeau administratif lié à l'obtention de fonds par la société civile locale** : le gouvernement devrait simplifier les procédures et réduire les coûts d'enregistrement de nouvelles organisations et d'obtention des approbations requises pour accéder à certaines subventions multilatérales.

L'ONU devrait envisager :

- **Promouvoir les capacités nationales pour garantir un espace civique ouvert** : L'UNCT devrait travailler avec les gouvernements nationaux pour accroître leur capacité à fournir un



espace civique ouvert et garantir les libertés de participation aux affaires publiques, d'expression, de réunion et d'association.

- **Créer des espaces sûrs** : l'équipe de pays des Nations Unies et le bureau du CR pourraient rassembler le gouvernement national et les artisans de la paix locaux en tenant compte des risques et encourager la création de partenariats visant les objectifs communs de paix.
- **Comprendre les besoins des acteurs locaux** : le bureau du CR doit effectuer un diagnostic/cartographie des besoins financiers et techniques de la société civile et des autres acteurs locaux et mettre cette évaluation à la disposition des donateurs concernés.
- **Rendre les fonds de l'ONU plus accessibles à la société civile** : le siège de l'ONU devrait faciliter l'accès au Fonds pour la consolidation de la paix et à d'autres financements de l'ONU pour les organisations locales. Au niveau du terrain, certaines bonnes pratiques consistent à ne pas exiger une proposition complète au début, mais plutôt à collecter des histoires et à travailler avec des organisations locales pour transformer l'histoire en une proposition complète. Les organisations formelles et informelles devraient avoir la possibilité d'accéder aux fonds de l'ONU.
- **Renforcement des capacités de collecte de fonds de la société civile** : L'ONU devrait développer des programmes pratiques pour renforcer les compétences des jeunes et des femmes en matière de gestion de projets et de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL).

La communauté des donateurs devrait considérer :

- **Améliorer la qualité du financement** : comme indiqué dans les sections précédentes, la communauté des donateurs devrait simplifier les processus d'accès au financement par les acteurs locaux, en donnant la priorité au financement à long terme et en rendant le soutien financier plus flexible, conformément [aux principes du financement de qualité](#). Les ressources doivent être disponibles pour les acteurs locaux de différentes tailles, formels et informels. L'investissement dans les réseaux pourrait être un moyen de canaliser de l'argent vers des organisations nouvelles et non enregistrées.
- **Promouvoir la localisation** : les priorités de financement des donateurs doivent être guidées par les besoins au sein des communautés, plutôt que par les priorités politiques des pays donateurs. [Des partenariats authentiques](#) entre les donateurs et diverses parties prenantes nationales peuvent contribuer à équilibrer les intérêts. La co-crédation avec les communautés locales est un élément essentiel d'une action impactante et pertinente.
- **Garantir les capacités de protection de la société civile locale** : la communauté des donateurs devrait utiliser davantage les fonds d'intervention d'urgence et veiller à ce que des allocations de protection soient incluses dans chaque subvention pour répondre aux besoins de protection urgents et imprévisibles de la société civile locale.

Les autres parties prenantes devraient considérer :

- *Les organisations non gouvernementales internationales (ONGI)* devraient fournir un soutien administratif et technique pour aider les acteurs locaux à préparer des projets attractifs pour les donateurs.